

Factures d'énergie: l'Etat rembourse

La Capitale 13-01-2006

Ce matin, les virements partent pour le mazout et on décide du montant de l'aide gaz et électricité

Que les superstitieux aillent se rhabiller, le premier vendredi 13 est plutôt synonyme de bonnes nouvelles pour les ménages belges. Non seulement les derniers virements pour les aides mazout partaient aujourd'hui mais le gouvernement concrétisera enfin ce matin les aides promises pour les autres types de chauffage.

"Comme annoncé en septembre, ça se fera en proportion de l'augmentation réelle des différentes énergies" a expliqué hier le ministre des finances Didier Reynders.

> Mazout: le gouvernement a ristourné 127 millions d'euros au total aux ménages. La plus grosse part de cette réduction a été préfinancée par le secteur et déduite immédiatement à la livraison, pour les livraisons entre octobre et décembre. Pour ceux qui ont rempli leur cuve entre juin et septembre, les premiers remboursements ont été envoyés le 22 décembre, la seconde partie étant liquidée aujourd'hui. Pour les distraits

qui n'auraient pas renvoyé leur formulaire, pas de panique, ils ont jusqu'au 31 mai pour le faire parvenir au SPF Finances.

Même en les incluant, ainsi que les 10 millions accordés aux collectivités via les régions et communautés, le coût de la mesure se révèle en dessous de ce qu'avait estimé le gouvernement.

> Propane, butane, pétrole lampant: ici aussi, les remboursements se feront en proportion de l'augmentation réelle et des factures exposées entre juin et décembre 2005.

> Gaz: tout sera plus simple, puisque la réduction se fera via la facture de régularisation. Le tout est de déterminer la période de référence et la "réelle" augmentation, non liée à l'index. C'est ainsi que les techniciens du cabinet d'Hervé Jamar, secrétaire d'état aux finances, et les représentants de la CREG (Commission de Régulation de l'Électrice et du Gaz) sont retournés à leurs calembres hier après-midi. Verdict? La ristourne pour le gaz devrait tourner autour de 6,7 % de la TVA et coûter environ 97 millions d'euros à l'État.

> Électricité: énormément de gens sont concernés mais pour des sommes assez faibles: selon

les experts du cabinet Jamar, la crise n'aurait eu que très peu d'influence sur l'augmentation réelle de l'électricité.

> Une fois. Le ministre Reynders a rappelé le caractère unique de ces aides d'urgence: à l'avenir, le gouvernement mettra l'accent sur les réductions d'impôt et les prêts pour des travaux en vue d'économiser l'énergie. ■■■ X.L.

pour les démunis

Sous l'impulsion du ministre de l'intégration sociale Christian Dupont, les mesures d'aide d'urgence ont été renforcées pour les ménages à faible revenu: ces familles avaient pu bénéficier d'une intervention allant jusqu'à 80 % de la hausse des prix du mazout. Le même principe a été adopté pour les familles qui se chauffent au gaz: l'intervention du Gouvernement pour les 161.700 clients protégés (bénéficiaires du tarif social) compensera environ 80 % de l'augmentation des prix du gaz, soit une moyenne de 80€.